

Compte Administratif 2017

Le budget de fonctionnement est d'une stabilité remarquable par rapport à l'année précédente.

La Ville poursuit activement son désendettement, n'empruntant plus depuis 2010 ; la Ville a baissé en 2015 le taux de la taxe d'habitation et du foncier non bâti, et n'a pas augmenté le taux de la taxe sur le foncier bâti depuis 2006, soit 12 ans.

Le budget d'investissement reste néanmoins à un niveau soutenu, au-delà de la moyenne de la strate.

Exécution du budget

Il convient de préciser que le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Résultat de l'exercice

Le résultat 2017 toutes sections confondues, hors restes à réaliser, s'établit à 4 577 430,08 €.

Le résultat des sections fonctionnement et investissement sont excédentaires, respectivement de 3 686 663,86 € et 890 766,22€.

Les restes à réaliser de l'exercice 2017 à reporter sur 2018 correspondent aux dépenses engagées sur l'exercice. Ils s'élèvent à 854 725,84 €.

Ces résultats tiennent compte des reports de résultat de l'année 2016

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé 2017	6 174 577,42€	7 122 581,21€	2 450 287,77€	3 164 302,79€
Reports de l'exercice 2016		2 738 660,07€		176 751,20€
Résultat 2017 à affecter		3 686 663,86€		890 766,22€
Restes à réaliser			854 725,84€	
Résultat 2017 dont Ràr		3 686 663,86€		36 040,38€

N.B. : L'article 107 de la loi NOTRE complète les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT indiquant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Réalisations de la section fonctionnement

En dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées se présentent de la façon suivante :

Chap	Libellé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017	Taux de réal. CA/BP + DM	
011	Charges à caractère général	1 077 387,65	1 114 072,00	1 089 850,32	98%	
012	Charges de personnel et assimilés	2 611 737,50	2 660 000,00	2 655 752,03	100%	
014	Atténuation de produits	39 534,00	63 500,00	47 227,00	74%	
65	Autres charges de gestion courante	549 627,56	576 876,00	527 540,68	91%	
66	Charges financières	206 134,26	231 090,89	182 037,99	79%	
67/68	Charges exceptionnelles/Dotations provisions	13 193,46	5 000,00	504,40	10%	Variation CA2016/2017
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 497 614,43	4 650 538,89	4 502 912,42	97%	0.12%

Les dépenses réelles de fonctionnement (4 502 912,42€) sont stables. Elles se composent en chapitres :

Le chapitre 011

Concerne les fluides, les fournitures diverses, les dépenses d'entretien des locaux et des espaces publics, les rémunérations d'intermédiaire.

Une augmentation marquante de la ligne location de matériel, impactée par la mise en place de salles de classe mobiles à l'école du Village. Augmentation néanmoins compensée.

Le chapitre 012

Il s'agit des dépenses de personnel qui restent stables (+1,69% de 2016 à 2017), malgré le transfert d'un agent CCAS à la Ville.

Le Chapitre 014 – Atténuation de produits

Il s'agit du Fonds de Péréquation InterCommunal (FPIC).

Le montant de l'enveloppe globale du FPIC n'a pas été augmenté en 2017. Toutefois notre contribution a été augmentée en raison de modification dans l'équilibre du paysage intercommunal.

Le chapitre 65

Une réalisation de 527 540,68€ pour ce chapitre en 2017, dont 336K€ pour la subvention d'équilibre versée au CCAS. Ce chapitre concerne également les participations aux frais de fonctionnement des syndicats intercommunaux et aux indemnités de fonction des élus.

On constate une baisse significative par rapport à 2016 (365 K€) en raison du transfert du coût d'un agent du CCAS à la ville.

Chapitre 66 – Intérêts des emprunts

Ce chapitre est en très nette diminution (près de 12% en moins), en raison du désendettement de la ville, mais également des taux monétaires bas. Diminution de l'encours de la dette (moins 684 K€ entre 2016 et 2017).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Il s'agit essentiellement de dégrèvement sur réclamation de factures d'eau. En très nette diminution, et amené à s'éteindre puisque la compétence eau n'appartient plus à la commune depuis le 31/12/2014.

En recettes réelles de fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017	Taux de réal. CA/BP + DM	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	251 810,71	233 800,00	266 089,80	114%	
73	Impôts et taxes	4 424 630,08	4 316 168,00	4 537 403,77	105%	
74	Dotations, subventions et participations	804 985,24	694 640,00	811 081,86	117%	
75	Autres produits de gestion courante	29 425,30	20 500,00	26 518,94	129%	
76	Produits financiers	17 146,59	14 910,00	14 913,47	100%	
013	Atténuation de charges	43 470,48	40 000,00	6 223,49	16%	Variation CA2016/2017
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 571 468,40	5 320 018,00	5 662 231,33	106%	1,63%

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Les atténuations de charges regroupent les remboursements, par l'assurance statutaire et la caisse primaire d'assurance maladie, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour accident du travail ou maternité. La variation entre 2016 (43 470,48€) et 2017 (6 223,49€) s'explique par l'absence de congés maternité en 2017 contrairement à 2016.

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend les redevances des services tels que la cantine, le transport, la bibliothèque, les spectacles etc.

L'augmentation de près de 6% entre 2016 à 2017 est principalement due à une plus grande fréquentation des services scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Les impôts et les taxes sont les principales recettes réelles de la section fonctionnement (plus de 80%).

Elles s'élèvent à 4 424 630€, dont 1 228 853€ au titre de la taxe d'habitation, 1 943 883€ au titre de la taxe sur le foncier bâti et 31 041€ pour la taxe sur le foncier non bâti.

Ces montants sont complétés par ceux de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Et surtout par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité de la Métropole.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire représente plus de 13% des recettes de fonctionnement, soit 811 081 €.

Il est composé principalement de dotations de l'Etat : dotation forfaitaire (en diminution de près de 22% par rapport à 2016), dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation.

Cette perte a été compensée cette année par les recettes en lien avec la convention transitoire de gestion des espaces tramway de 2014 à 2016 qui n'est pas renouvelable et l'augmentation des aides de la Caisse d'allocations familiales pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Ce chapitre est également abondé par les dotations de compensation d'exonérations de l'État qui sont versées aux communes pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxes (habitation, foncier bâti ou non bâti).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit des produits des loyers et autre gestion courante (la Poste, carrière VICAT, enlèvements de TAG).

Chapitre 76 – Produits financiers

Il s'agit des recettes provenant du dispositif de la dette récupérable (intérêts) conclu avec la Métropole lors du transfert de la compétence voirie.

La part des emprunts affectée à cette compétence ne pouvant être isolée, il a été proposé aux communes, afin de garantir la neutralité des transferts, un mécanisme de prise en compte de ces financements passés, sous la forme d'un remboursement par la Métropole d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans. Ce remboursement diminue progressivement pour s'éteindre en 2029.

Réalisations de la section investissement

En dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2017 totalisent 2 260 670,08 €. Elles se composent de la façon suivante :

Chap	Libellé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
21	Opérations d'équipement	2 913 391,52	2 569 238,38	2 400 958,28
	dont restes à réaliser	740 323,38		854 725,84
10	Dotations, fonds divers, etc (Remboursement TLE)	0	63 219	63 219
16	Emprunts et dettes assimilées	683 620,91	651 351,57	651 218,64
Total des dépenses réelles d'investissement		3 597 012,43	3 283 808,95	3 115 395,92

Le remboursement d'un des emprunts a été soldé en 2016, le montant du remboursement de capital 2017 s'en trouve diminué.

Le montant affecté aux opérations d'investissement diminue conformément aux prévisions budgétaires.

Les opérations réalisées se présentent de la façon suivante :

N°	Opérations d'équipement	Réalisé	Restes à réaliser Engagés sur 2017 *
1001	Mairie	97 732,90	32 136,74
1003/4	Ecoles élémentaires et maternelles	16 192,92	1760,76
1005	Bâtiments communaux	2 674,95	2800
1010	Eclairage public	0	14 086,80
1014	Acquisitions diverses	70 172,99	19 331,72
1017	Gymnase / Cantine	5 891,04	0
1021	Maison des Moais	159 838,52	41 792,23
1027	Cimetières	4 204,8	
1031	Sécurisation		8 876,40
1035	Multi accueil	164 705,45	5 276,98
1037	Pique Pierre	2 500,18	141 713,36
1038	Groupe scolaire Badinter	15 664,80	32 822,40
1047	Tramway		1 913,60
1048	Village	586 460,83	544 740,74
1051	Ecoles Néron	371 434,22	7 474,11
1052	AC Investissement	25 776,87	0
1054	Lachal	11 662,45	0
Total des dépenses d'équipement		1 546 232,44	854 725,84

*Dépenses contractées et engagées sur 2017. Elles seront réalisées et facturées en 2018.

Les dépenses regroupées en acquisitions diverses concernent le renouvellement de l'outillage, l'entretien d'équipement du patrimoine de la commune, l'entretien et le renouvellement de la vidéosurveillance.

En recettes d'investissement

Chap	Libellé	CA 2016 (dont Ràr)	BP + DM 2017	CA 2017
13	Subvention d'équipement	1 168 791,76	280 000,00	499 730,83
10	Dotations, fonds divers, etc (FCTVA, TAM)	245 783,38	263 219,00	307 614,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	81 837,00	563 572,18	563 572,18
	Autres recettes	0	0	19 270,20
27	Autres immob. financières	109 292,00	102 450,00	102 450,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 609 931,14	1 209 241,18	1 492 637,79

Les dépenses d'investissement sont financées par les subventions de l'Etat et du département (499 730,03€), le Fonds de Compensation de la TVA (284 651,62€) perçu au titre des travaux réalisés en 2016, la Taxe d'Aménagement et enfin par le mécanisme de la dette récupérable (capital : 102 450€), et bien entendu essentiellement par l'autofinancement (en 2017 : 1 159 319€)

N.B. : Les dépenses et recettes exceptionnelles (ex : achat ou vente de terrain hors opération d'investissement, remboursement d'assurance, etc...) ont été retraitées afin de permettre une meilleure comparaison des CA, d'une année sur l'autre.

L'état de la dette

La commune est toujours dans une dynamique de désendettement.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 était de 5 236 408,20€

Le capital restant dû au 31/12/2017 et de 4 585 189,56€

Le taux moyen annuel, tous emprunts confondus est de : 3,3%

La capacité de désendettement au 31/12/2017 est de moins de 4 ans.

Objet Emprunt	Capital Emprunté	Préteur	Taux 2017*	Montant Intérêts 2017	Montant Capital 2017	Montant Intérêts 2016	Montant Capital 2016	Ecart ur Intérêts 2017/2016	Ecart ur Capital 2017/2016	Capital Restant Du au 31/12/2017
OUVERTURE CREDIT LT 16995 TIRAGE N°3	500 000,00	SOCIETE GENERALE	0	0,00	0,00	47,12	0,00	-47,12	0	453 200,00
REFINANCEMENT-ET FINANCEMENT 2002	838 470,00	CREDIT AGRICOLE ISERE	4,74	4 025,86	55 898,00	6 734,30	55 898,00	-2 708,44	0	55 898,00
INVESTISSEMENTS 2007	500 000,00	BFT COLLECTIVITES LOCALES BFT	4,45	15 791,64	16 667,00	16 588,94	16 667,00	-797,30	0	333 340,00
INVESTISSEMENTS 2007	1 500 000,00	CREDIT AGRICOLE CIB	4,4	40 150,00	75 000,00	43 615,00	75 000,00	-3 465,00	0	825 000,00
REFINANCEMENT DETTE	2 316 641,23	SOCIETE GENERALE	8,525	69 399,06	176 888,51	110 203,06	171 093,88	-40 804,00	5 794,63	623 361,97
PRET BI INDES POUR INVESTISSEMENT 2010	1 000 000,00	CAISSE D EPARGNE GRENOBLE	2,63	0,00	0,00	337,75	50 804,28	-337,75	-50 804,28	
INVESTISSEMENTS 2006	600 000,00	CAISSE D EPARGNE GRENOBLE	3,97	13 709,63	29 919,58	14 929,26	28 894,91	-1 219,63	1 024,67	321 829,54
INVESTISSEMENT 2006	200 000,00	CAISSE D EPARGNE GRENOBLE	0	0,00	13 333,32	0,00	13 333,32	0	0	53 333,48
INVESTISSEMENT LECLERC	957 887,99	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	0	0,00	33 030,64	235,55	33 030,64	-235,55	0	437 655,41
INVESTISSEMENTS 2005	500 000,00	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	0	0,00	24 937,01	518,86	24 088,98	-518,86	848,03	267 885,16
INVESTISSEMENTS 2003	390 000,00	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	3,52	1 533,89	31 101,79	2 604,99	30 030,69	-1 071,10	1 071,10	24 052,29
PLAN DE RELANCE BTP	220 000,00	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	1,92	2 644,07	14 270,77	2 914,80	14 000,04	-270,73	270,73	128 771,31
REFINANCEMENT DE PRETS	2 968 820,77	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	4,78	60 145,35	180 172,02	68 609,43	170 779,17	-8 464,08	-9 392,85	1 060 862,40
	11 491 819,99			207 399,50	651 218,64	267 339,06	683 620,91	-59 939,56	-32 402,27	4 585 189,56

*taux affiché à la dernière échéance

Les emprunts garantis

Les garanties d'emprunt octroyées par les communes sont un soutien aux organismes de logements sociaux qui permet de favoriser la construction de ces logements.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les Collectivités.

L'octroi de garantie d'emprunt donne lieu à délibération de l'assemblée délibérante.

Le montant du capital restant dû des emprunts garantis par la commune, au 31/12/2017 est de 1 160 270,40€.